

# **Commune de Vieille-Chapelle - 62136**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2011  
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 15 MARS 2011**

Séance : 02 / 2011

Conseillers présents 13

Absents : 1

L'ordre du jour était le suivant :

**02 / 2011 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

**02 / 2011 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

**02 / 2011 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

**02 / 2011 / 04- \* - Vote du compte de gestion de Monsieur le Receveur**

**02 / 2011 / 05- \* - Vote du compte administratif**

**02 / 2011 / 06- \* - Vote des différents taux**

**02 / 2011 / 07- \* - Vote de la subvention aux associations**

**02 / 2011 / 08- \* - Vote du Budget Primitif 2011**

**02 / 2011 / 09- \* - Tarif de la location de l'Espace Avenir**

**02 / 2011 / 10- \* - Columbarium**

**02 / 2011 / 11- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**

**02 / 2011 / 12- \* - Questions diverses**

---

**02 / 2011 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame GALLANT Stéphanie se propose pour être secrétaire de séance et à l'unanimité des présents, les membres du conseil sont d'accord.

---

**02 / 2011 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Monsieur le Président demande à l'ensemble des membres du conseil s'il y a des remarques quelconques sur le compte-rendu de la réunion du 28 février 2011. Monsieur WALLE demande d'apporter une précision sur le point concernant le Plan Local d'Urbanisme, à savoir le nombre de logement de 25 sur une parcelle de plus de 1 hectare, puis il demande qu'une délibération soit prise à propos de la délimitation du centre du village et du périmètre de 400 m située autour de ce centre. Pour la première remarque, Monsieur le Président indique que la modification sera apportée au compte-rendu. A l'unanimité les membres du conseil sont d'accord. Pour le second point, Monsieur le Président propose de passer cette question au vote car Monsieur WALLE va devoir quitter plus tôt la séance du conseil :

**Délimitation du zonage de constructibilité de la commune de VIEILLE CHAPELLE**

Les services de l'Agence d'Urbanisme de l'arrondissement de Béthune ont proposé, l'an dernier, comme centre du village, un zonage de constructibilité d'environ 400 m ayant pour centre l'Eglise de Vieille-Chapelle. Cette disposition implique qu'une partie importante de La Couture, vers l'embranchement, est reprise dans ce périmètre de 400m. Monsieur le Président, lors d'une réunion du PLU, a proposé de déplacer le centre du village vers la rue de la place en prenant comme centre l'école plutôt que l'église, ce qui permet de situer le centre du village sur Vieille-Chapelle essentiellement. Monsieur WALLE souhaite que la limite prise en compte soit celle qui a été définie par l'AULAB pour avoir une vision plus globale à moyen terme sur les évolutions de l'intercommunalité.

Monsieur le Président soumet cette question au vote à savoir qui est pour déplacer le centre du village vers l'école. Le vote donne le résultat suivant 8 pour, 2 abstentions et 1 contre.

---

### **02 / 2011 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

Monsieur le Président signale qu'il n'a pas eu de délégation du Maire depuis la réunion du 28 février dernier.

---

### **02 / 2011 / 04- \* - Vote du compte de gestion de Monsieur le Receveur**

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'année 2010 et propose de l'adopter.

Après délibération, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

---

### **02 / 2011 / 05- \* - Vote du compte administratif**

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 269 638 € 69 et un déficit d'investissement de 40 634 € 15 sur l'exercice 2010. Il constate qu'il y a des restes à réaliser en recette pour 43 746 € 39 et en dépenses pour 126 479 € 82. Monsieur le Président propose d'affecter au compte 1068 la somme de 123 367 € 58 pour l'investissement et au compte 002 la somme de 146 271 € 11 pour la section de fonctionnement.

#### Section de Fonctionnement

<b>RECETTES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>DIFFERENCE</b>
002 Excédents antérieurs reportés	86 912 € 59	86 912 € 59	0 € 00
013 Produits de gestion courante	7 614 € 00	9 999 € 16	+ 2 385 € 16
70 Produits de gestion courante	50 500 € 00	45 957 € 60	- 4 542 € 40
72 Travaux en régie	15 000 € 00	14 997 € 09	- 2 € 91
73 Impôts et Taxes	199 832 € 00	197 807 € 22	- 2 024 € 78
74 Dotation, Subvention et participations	248 610 € 00	327 377 € 43	+ 78 767 € 43
75 Autres produits de gestion	6 096 € 00	7 457 € 00	+ 1 361 € 00
77 Produits exceptionnels	4 483 € 00	4 483 € 21	+ 0 € 21
79 Transfert de charges			
<b>TOTAL</b>	<b>619 047 € 59</b>	<b>694 991 € 30</b>	<b>75 943 € 71</b>

<b>DEPENSES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>DIFFERENCE</b>
011 Charges à caractère général	131 289 € 00	100 092 € 46	31 196 € 54

012 Charges de personnel	217 137 € 00	210 780 € 34	6 356 € 66
023 Virement à la section d'investissement	124 265 € 19		124 265 € 19
65 Autres charges de gestion courante	55 650 € 00	51 071 € 02	4 578 € 98
66 Charges financières	3 500 € 00	3 364 € 83	135 € 17
67 Charges exceptionnelles	28 686 € 97	1 636 € 26	27 050 € 71
014 Atténuation de produits	58 000 € 00	57 888 € 27	111 € 73
042 Opération d'ordre	519 € 43	519 € 43	
<b>TOTAL</b>	<b>619 047 € 59</b>	<b>425 352 € 61</b>	<b>193 694 € 98</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESULTAT</b>
RECETTES	<b>619 047 € 59</b>	<b>694 991 € 30</b>	<b>75 943 € 71</b>
DEPENSES	<b>619 047 € 59</b>	<b>425 352 € 61</b>	<b>193 694 € 98</b>
EXCEDENT		<b>269 638 € 69</b>	<b>269 638 € 69</b>

### Section d'Investissement

<b>RECETTES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE À REALISER</b>	<b>DIFFERENCE</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	124 265 € 19			124 265 € 19
10 Dotations, Fonds divers et réserves	90 181 € 04	73 168 € 65	17 012 € 39	
13 Subventions d'Investissement	52 487 € 60	26 618 € 35	26 734 € 00	- 864 € 75
040 Opération d'ordre	519 € 43	519 € 43		
16 Emprunt et dettes				
024 cession matériel				
<b>TOTAL</b>	<b>267 453 € 26</b>	<b>100 306 € 43</b>	<b>43 746 € 39</b>	<b>123 400 € 44</b>

<b>DEPENSES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE À REALISER</b>	<b>DIFFERENCE</b>
001 Déficit d'investissement reporté	11 548 € 45	11 548 € 45		
16 Emprunts et dettes assimilées	9 900 € 00	9 870 € 05		29 € 95
20 Frais d'étude	6 884 € 08	2 059 € 03	4 825 € 05	
21 Immobilisation corporelle	33 705 € 00	28 291 € 41	5 413 € 59	
23 Immobilisation en cours	190 415 € 73	74 174 € 55	116 241 € 18	
040 Opérations d'ordre	15 000 € 00	14 997 € 09		2 € 91
<b>TOTAL</b>	<b>267 453 € 26</b>	<b>140 940 € 58</b>	<b>126 479 € 82</b>	<b>32 € 86</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE À REALISER</b>	<b>RESULTAT</b>
RECETTES	267 453 € 26	100 306 € 43	43 746 € 39	123 400 € 44
DEPENSES	267 453 € 26	140 940 € 58	126 479 € 82	32 € 86
DEFICIT		<b>- 40 634 € 15</b>	<b>- 82 733 € 43</b>	<b>123 367 € 58</b>

### BALANCE GENERALE

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE	RESTE À REALISER	RESULTAT
RECETTES	886 500 € 85	795 297 € 73	43 746 € 39	47 546 € 73
DEPENSES	886 500 € 85	566 293 € 19	126 479 € 82	193 727 € 84
EXCEDENT			82 733 € 43	
DEFICIT		229 004 € 54		146 271 € 11

### 02 / 2011 / 06- \* - Vote des différents taux

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire les taux votés en 2010 à savoir :

Pour la Taxe d'Habitation : 19,15 %  
 Pour la Taxe Foncière (bâti) : 21,00 %  
 Pour la Taxe Foncière (non bâti) : 65,02 %

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### 02 / 2011 / 07- \* - Vote de la subvention aux associations

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de reconduire les mêmes subventions que l'an dernier à savoir :

	CA ANNEE 2010	BP 2011
Amitié Détente	153 € 00	150 € 00
CCAS	600 € 00	600 € 00
Club des aînés	200 € 00	200 € 00
Amicale Laïque	3 000 € 00	3 000 € 00
LESTREM Nature	300 € 00	150 € 00
Les Charitables de VIEILLE CHAPELLE	150 € 00	150 € 00
Comité des fêtes	1 500 € 00	1 500 € 00
Harmonie « le Réveil »	100 € 00	100 € 00
Club de modélisme	150 € 00	150 € 00
Avenir Loisirs Culture	0	150 € 00
R'METIC	150 € 00	150 € 00
Subvention DDEN	50 € 00	50 € 00
ACP Ecurie Croix Saint Nicolas	150 € 00	150 € 00
USEP	150 € 00	150 € 00
<b>TOTAL</b>	<b>6.653 € 00</b>	<b>6 650 € 00</b>

Monsieur WALLE demande à ce que la commission finance étudie, à partir de 2011, les comptes des associations et le budget prévisionnel de chaque association avant que les membres du conseil municipal délibèrent.

Monsieur DELAYEN pose la question pour l'Amicale Laïque faut-il verser la somme de 3 000€, Monsieur ASSELINEAU explique qu'une convention avait été passée du temps de Monsieur FRUCHART avec le Président de l'amicale laïque de l'époque pour un versement approprié afin d'éviter à chaque fois de délibérer pour telle ou telle manifestation organisée par l'Amicale (ce montant prenait en compte les sorties à la piscine, les séances de poney, le coût des transports, etc...). Monsieur ASSELINEAU demande à ce que le versement de cette somme soit la même étant donné qu'il y a de la restructuration au niveau de cette association.

Monsieur WALLE demande de préciser les activités de l'Association R'METIC au niveau du village et de savoir si la manifestation qu'elle organise est payante ou non. Madame Dorothee MOREL signale que cette association est venue bénévolement aux repas des aînés en 2009. Monsieur WALLE fait la même demande en ce qui concerne l'association ACP Ecuries Saint Nicolas. Monsieur le Président signale qu'ils ont mis en place le prix de la commune de VIEILLE CHAPELLE et que la subvention leur sert à récompenser les gagnants des différents concours. De même, l'implication de cette association doit être étudiée pour les centres aérés.

Après toutes ces explications, Monsieur le Président propose de passer au vote, association par association :

- Après délibération, les associations Amitié détente, le CCAS, le Club des aînés, l'harmonie « Le réveil », le club de modélisme, R'METIC, subvention DDEN, USEP ont eu l'unanimité des votes.
- Pour l'Amicale Laïque, LESTREM Nature, Les charitables de VIEILLE CHAPELLE, ACP Ecuries Croix saint Nicolas, une abstention, 12 pour.
- Pour le Comité d'Animation et des Fêtes et l'Association Avenir Loisirs Culture, 2 abstentions, 11 pour.

## **02 / 2011 / 08- \* - Vote du Budget Primitif 2011**

### Section de Fonctionnement

<b>RECETTES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET</b>	<b>DEPENSES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET</b>
002 Excédents antérieurs reportés	146 271 € 11	011 Charges à caractère général	134 040 € 00
013 Produits de gestion courante	9 000 € 00	012 Charges de personnel	224 000 € 00
70 Produits de gestion courante	41 000 € 00	023 Virement à la section d'investissement	145 043 € 66
72 Travaux en régie	15 000 € 00	65 Autres charges de gestion courante	55 550 € 00
73 Impôts et Taxes	197 807 € 22	66 Charges financières	8 000 € 00
74 Dotation, Subvention et participations	220 562 € 00	67 Charges exceptionnelles	10 987 € 24
75 Autres produits de gestion	6 500 € 00	042 Opération d'ordre	519 € 43
		014 Atténuation de produits	58 000 € 00
<b>TOTAL</b>	<b>636 140 € 33</b>	<b>TOTAL</b>	<b>636 140 € 33</b>

### Section d'investissement

<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET</b>
Subventions	454 587 € 96	Emprunts	10 500 € 00

T.L.E	3 000 € 00	Gros entretien	15 000 € 00
F.C.T.V.A	37 012 € 39	Voirie	128 820 € 37
Autofinancement	145 043 € 66	Matériels	15 413 € 59
1068	123 367 € 58	Déficit	40 634 € 15
Emprunt	40 000 € 00	Bâtiments	592 643 € 48
<b>TOTAL</b>	<b>803 011 € 59</b>		<b>803 011 € 59</b>

Monsieur le Président soumet au vote le budget primitif qui est approuvé à l'unanimité. Monsieur WALLE explique une augmentation liée aux travaux de l'Espace Avenir. La prime d'assurance « dommage ouvrage » doit être prise en compte ainsi que les frais financiers d'un court terme d'attente de subvention et de remboursement de TVA.

Départ de Monsieur WALLE à 20 H 25 et donne pouvoir à Monsieur DELAYEN pour toutes les décisions qui seront prises dès à présent.

---

#### **02 / 2011 / 09- \* - Tarif de la location de l'Espace Avenir**

Monsieur le Président demande si quelqu'un a eu connaissance des tarifs de location de salle dans les communes environnantes. Monsieur CRANKSHAW signale que pour la commune de RICHEBOURG la salle est louée 400€ pour les extérieurs, à LOCON, la salle de la cantine est louée 350 € 00 et l'autre salle 400 € 00. Monsieur le Président propose de revoir cette question lors du prochain conseil afin de se renseigner dans d'autres communes.

---

#### **02 / 2011 / 10- \* - Columbarium**

Monsieur le Président donne la parole à Madame MOREL Dorothée concernant la mise en place d'un columbarium dans le cimetière de Vieille-Chapelle. Madame MOREL signale que les membres de la commission sont allés voir le columbarium de RICHEBOURG, de LORGIES et ensuite celui de LOCON. Les membres ont opté pour celui de LOCON. Les membres de la commission ont vu les Etablissements POIVRE, pour un columbarium de 6 compartiments en granit pour un montant de 4 917 € 00, pour un 6 places dos à dos en granit : 5 727 € 00. A LOCON, un columbarium de 24 cases coûte 11 803 € 24. Madame MOREL signale qu'elle va se renseigner auprès de la Société qui a fait celui de LOCON, pour obtenir le prix d'un 6 ou 12 compartiments. La question sera revue au prochain conseil municipal.

---

#### **02 / 2011 / 11- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**

Il n'y a pas eu de réunion de syndicat depuis la réunion du 28 février 2011

---

#### **02 / 2011 / 12- \* - Questions diverses**

#### **02 / 2011 / 12.01- \* - ADMR**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de l'ADMR demandant une participation financière de la commune pour le portage des repas à domicile.

Monsieur le Président propose de délibérer afin de savoir qui est pour ne pas participer financièrement pour le portage des repas à domicile.

Après délibération, 2 abstentions et 9 pour ne rien verser à l'ADMR. Un courrier sera envoyé à l'ADMR pour transmettre cette délibération.

\*\*\*\*\*

02 / 2011 / 12.02- \* - Proposition de mission de diagnostic de M BARRIOL, architecte du patrimoine pour la ferme de Monsieur SENECHAL

Monsieur le Président signale qu'il a rencontré M. BARRIOL, architecte du patrimoine concernant la ferme de Monsieur SENECHAL concernant la réhabilitation de la ferme. Une proposition de prix d'un montant de 3 000 € a été établi pour la mission de diagnostic.

Ce prix comprend : les dessins d'après les relevés géométriques existants : plan, coupes, élévations, échelle 1/100, rappel succinct de l'histoire de l'édifice, constat de l'état sanitaire, analyse et diagnostic (inventaire et analyse des pathologies, diagnostic sur les causes des désordres), prescription des travaux à entreprendre, estimations des coûts (descriptif sommaire des travaux de conservations et de restauration, estimatif des coûts de travaux et études, proposition de phasage), recherche de subventions DGE, le Conseil régionale (à travers la labellisation de la Fondation du Patrimoine), le Conseil Général, la réserve parlementaire. Le coût de cette tranche ferme est 3000 euros HT soit 3588 euros TTC.

Le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre porte uniquement sur les travaux de couverture, ravalement extérieur, menuiseries extérieures, sols extérieurs (dans la cour et en pied de façades) pour la tranche conditionnelle pour un montant de 11% HT du montant des travaux réalisés sur une base de travaux située entre 80 000 et 150 000 euros. Après cet exposé, Monsieur le Président propose de passer commande pour la tranche ferme pour un coût HT de 3000 euros.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

02 / 2011 / 12.03- \* - Avancement de grade de Madame CRANKSHAW

Monsieur le Président signale qu'il avait fait la demande d'avancement de grade de Madame CRANKSHAW qui actuellement est adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 4<sup>ème</sup> échelon depuis le 01 janvier 2010 au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire, cette demande n'est pas recevable, car Madame CRANKSHAW n'est pas au 7<sup>ème</sup> échelon au 01.01.2011 et n'a pas l'examen professionnel requis. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal que Madame CRANKSHAW passe cet examen au plus vite.

\*\*\*\*\*

02 / 2011 / 12.04- \* - INSEE Recensement population

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'INSEE remerciant Madame SOUILLART et Mlle Mélissa DERATHE (l'agent recenseur) pour le travail qu'elles ont accompli dans le délai qui leur était imparti. Les comptes définitifs sont de 777 habitants et de 280 habitations. Soit une évolution de 8 % par rapport au dernier recensement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 h 00.